

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00457

PARTENARIAT ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE, LA VILLE DE SAINT-ETIENNE ET L'EPORA - CONVENTION DE VEILLE FONCIERE SUR LE SECTEUR «PONT BLANC»

Le Bureau communautaire a été convoqué le 10 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 46

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Gérard MANET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Yves LECOCCQ

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 novembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161020-D20160045710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161129

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

PARTENARIAT ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE, LA VILLE DE SAINT-ETIENNE ET L'EPORA - CONVENTION DE VEILLE FONCIERE SUR LE SECTEUR «PONT BLANC»

L'intervention de l'EPORA au bénéfice des Collectivités relevant de son périmètre d'intervention a été précisée dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) 2015-2020.

Le PPI DE l'EPORA fixe les priorités selon 4 axes d'intervention :

- axe 1 : développement des activités économiques et recyclage des friches industrielles,
- axe 2 : recomposition urbaine et habitat,
- axe 3 : contribution aux grands projets structurants,
- axe 4 : participation à la préservation des zones agricoles et des espaces sensibles.

La commune de Saint-Etienne et la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole sont quant à elles compétentes en matière de d'aménagement urbain, d'habitat et de développement économique.

Elles envisagent une intervention publique sur le secteur du « Pont Blanc » situé à l'entrée Est de la ville de Saint-Etienne, entre la rue de la Montat, le boulevard Fauriat et la rue Burdeau.

Ce secteur, situé de part et d'autre de la voie ferrée Lyon / Saint-Etienne, supporte actuellement des friches industrielles et urbaines qu'il convient de requalifier dans la perspective à moyen terme d'une connexion Tram-train et d'une valorisation des emprises foncières libres.

A cette fin, la Communauté Urbaine et la Ville de Saint-Etienne souhaitent confier à l'EPORA, dans le cadre d'une convention tripartite, une mission générale d'étude et de veille foncière.

La convention est proposée pour une durée de 4 ans à compter de la date de sa notification. Cette durée pourra être prorogée par voie d'avenant.

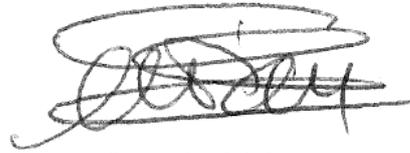
Le prix de cession à la collectivité des biens acquis par l'EPORA est fixé à 100 % du prix de revient (comprenant acquisition, frais annexes et de gestion et éventuellement les frais financiers des emprunts) duquel seront déduits les montants des loyers perçus pendant la période de portage.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention d'études et de veille foncière à intervenir avec l'EPORA sur le secteur du Pont Blanc à Saint-Etienne tel que délimité au plan annexé à la convention,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cette convention et tout acte qui pourrait en découler.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU